

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

Conseil d'Administration du 8 décembre 2016

Présents : Mmes PETIT, BERTRAND, OURSEL, BELLANGER, SAN LUCAS, TAGGER, FLAMENT, CHAUMONT et Messieurs ROUVIER, TRINTZIUS, PEREZ, FERTIER.

Excusés : Messieurs GRUNENWALD (pouvoir à Mme BERTRAND), MOURIN (pouvoir à Mme PETIT) et BONDOUX (pouvoir à Mme OURSEL) et Mmes TRIDON et THEVENON (pouvoir à Mme FLAMENT).

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h45

1. Installation de Monsieur Viry, nouveau membre du Conseil d'Administration

Monsieur VIRY n'étant pas présent, ce point est reporté à un CA ultérieur.

2. Validation du Compte rendu synthétique

Adopté à l'unanimité

3. Liste des conventions et des contrats signés, et des marchés conclus

La location du véhicule supplémentaire correspond à la mise en œuvre de la centralisation des livraisons à Lafenestre

4. Délibération relative à l'évolution du nombre de représentants élu à la CAO

La dernière modification du code des marchés publics impose d'ajouter un membre titulaire et un membre suppléant à la CAO. Le collège des élus de l'arrondissement y étant très peu représenté, Mme PETIT propose de renforcer sa présence avec Mme Chevallier en titulaire et M. Letissier en suppléant.

Adopté à l'unanimité.

5. Délibération autorisant la Présidente à signer un avenant 2016 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et la Caisse des Ecoles, relative à l'amélioration de la qualité de service de la restauration scolaire

Mme Bertrand présente cette convention, qui fixe les principaux engagements de la Caisse des Ecoles en matière d'alimentation durable et d'optimisation des modes de gestion pour l'année 2016 :

En termes d'alimentation durable : les objectifs inscrits dans la convention et discutés dans le courant du premier semestre sont en réalité dépassés.

- Objectif d'atteindre les 45% d'alimentation durable en 2016, nous sommes déjà à 50%
- Introduction du porc label Rouge dans les menus : réalisée depuis septembre 2016
- Poursuite du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire : projet toujours en cours

Optimisation de la gestion : ces objectifs sont réalisés également

- Politique de formation : renforcement des compétences HACCP, accompagnement de la montée en compétence attendue des magasiniers, formations spécifiques pour l'amélioration de la qualité des repas, aide à la préparation des concours pour les agents administratifs titulaires ou contractuels
- Poursuite de la modernisation des outils : refonte du site internet, dématérialisation du traitement des bordereaux et des factures de nos fournisseurs

Le montant de la subvention est fixé à 141 556 €, contre 142 000 € en 2015, et 132 509 € en 2014.

Mme San Lucas s'interroge sur la nature de cette subvention. Mme Petit répond qu'il s'agit d'une subvention complémentaire à la subvention « restauration scolaire » afin d'aider les Caisses des Ecoles à remplir les objectifs politiques fixés par la Ville de Paris.

Mme Petit précise qu'une nouvelle discussion sur les modalités de financement des Caisses des Ecoles va s'ouvrir avec la Ville de Paris, afin de renforcer la part des critères « qualité » et « efficacité » au détriment du simple calcul du nombre prévisionnel de repas, sans prise en compte des caractéristiques de chaque Caisse.

Adopté à l'unanimité.

6. Délibération autorisant la Présidente à signer la convention entre la Ville de Paris (Direction Jeunesse et Sports) et la Caisse des Ecoles, en vue de la restauration des écoles municipales des sports organisées du 1/12/2016 au 30/11/2017

Cette convention fixe les tarifs des repas facturés à la Direction Jeunesse et Sports lors des vacances scolaires, pour les jeunes inscrits aux écoles municipales des sports.

Cela représente 1904 repas et 44 pique-niques depuis le début de l'année 2016, pour un montant total de 16 084,60 €.

Adopté à l'unanimité.

7. Délibération autorisant la Présidente à signer la Charte anti-gaspi avec la Ville de Paris.

Il s'agit de la mise en œuvre du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire voté par le Conseil de Paris en décembre 2015. Le 14^{ème} est un arrondissement pilote, avec les 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème}, aussi avancés dans la démarche.

Il s'agit de formaliser les actions déjà engagées, et de lancer une démarche commune avec la Circonscription des Affaires Scolaires, afin de sensibiliser les animateurs et de les positionner comme acteurs du projet grâce à des actions imaginées ensemble par la suite.

Carine Petit rappelle en outre que le gaspillage alimentaire présente aussi des aspects financiers au service de l'amélioration de la qualité : par exemple, la diminution de 20% des commandes de pain – ont permis de financer d'autres produits type blancs de poulet (mieux appréciés que les hauts de cuisse).

Monsieur PEREZ insiste sur l'importance des agents de la CASPE, dans une approche éducative.

Mme San Lucas s'interroge sur les retours des animateurs et des cantinières face à ce projet.

Mme Taillé-Polian précise que pour l'instant, l'implication des animateurs reste individuelle en fonction de la sensibilité des agents. Il s'agit maintenant de porter ce projet au niveau de tout le service action éducative de la Circonscription des Affaires Scolaires.

Mme Petit souhaite que la signature de cette Charte puisse être une opportunité d'une rencontre et d'un bilan partagé avec les cuisiniers et agents de la CDE, et plus largement avec les agents de la CASPE.

Adopté à l'unanimité.

8. Décision budgétaire modificative n°2

L'exécution du budget est conforme aux prévisions du BP.

Cette seconde Décision Modificative ne concerne que de petits ajustements pour nous permettre de clore l'année sereinement.

En fonctionnement. Il s'agit d'abonder le compte sur lequel sont imputées les annulations de dettes datant d'années antérieures, pour un montant de 2 200 €. Le compte prélevé est celui des remboursements aux familles pour trop perçus de facturations, qui s'est révélé légèrement surestimé.

En investissement. Il s'agit de permettre rapidement l'acquisition d'un module supplémentaire pour notre progiciel finances, afin de mieux organiser la gestion du flux des factures entre leur réception et leur envoi en trésorerie pour paiement (montant manquant : 200 €).

Adopté à l'unanimité

9. Admissions en non valeurs et créances éteintes

Il s'agit de la seconde liste d'admissions en non-valeur afin d'aboutir à la somme globale de 50 K€ adoptée lors de la Décision Modificative n° 1.

La liste des créances éteintes est soumise au vote.

Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

10. Délibération autorisant l'exécution partielle du budget avant l'adoption du budget primitif

Même délibération chaque année pour permettre le fonctionnement de la Caisse des Ecoles en attendant le vote du BP.

Adopté à l'unanimité.

11. Subvention aux écoles sur projet spécifiques

Mme Bertrand présente les quatre dossiers qui ont été déposés :

- L'élémentaire Fournier demande 500 € pour le financement d'un projet sur le jeu.
- L'élémentaire Ocagne demande 500 € pour le financement d'un projet danse.
- La maternelle 15 Chantin demande 500 € pour une classe de mer.
- Après audition du directeur de l'élémentaire Prisse d'Avennes, la commission des finances propose d'accéder à la demande de 2000 € pour un séjour d'une semaine en Normandie, en application des critères définis au conseil d'administration de juin pour les demandes excédant 500€.

Après ces dépenses, la somme restante sur le compte sera de 494 €, sur 19 K€ inscrits au BP.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec les montants proposés par la commission des finances.

12. Prolongation du dispositif de dé-précarisation des personnels

Suite à la prolongation de la loi du 12 mars 2012, 16 agents à temps complet sont éligibles à la titularisation. Pour les 16 agents, seuls 10 postes doivent être ouverts lors du conseil d'administration du 8 décembre 2016, 3 postes d'adjoints administratifs et 3 postes d'adjoints techniques créés en 2015 n'ayant pas été pourvus.

Le CT du 9 novembre dernier a émis un avis favorable à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Délibération relative à la création d'une indemnité dégressive

Lors de la création de la « nouvelle » CSG en 1997, la loi avait permis la création d'une indemnité accordée à certains personnels afin de neutraliser la baisse de pouvoir d'achat. Cette indemnité vient d'être abrogée et remplacée par la création d'une indemnité dégressive, dont ne pourront bénéficier que les agents ayant été titularisés avant janvier 1998 (soit 8 agents).

La délibération est adoptée à l'unanimité

14. Avenant n°3 au protocole d'accord relatif à l'organisation du travail et des rémunérations pour une prime annuelle au 3 Alésia

Ce sujet a déjà été traité au dernier Conseil d'Administration, mais la délibération avait été mal rédigée. Il s'agit donc d'acter le fait que le 3 bis Alésia passant en portage du 3 Alésia sans personnel supplémentaire, une révision des primes des responsables du 3 était nécessaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. Don de matériels de cuisine à des associations

Il s'agit d'installer le don de matériels dans les pratiques de la Caisse des Ecoles. La fermeture de la cuisine sur place du 188 Alésia en donne l'opportunité.

Les associations L'Un Est l'Autre, Food de Rue et Biocycle sont intéressées. Une visite des locaux et du matériel disponible a été organisée fin novembre, et les matériels seront disponibles dès que le

CA aura validé la convention type et que les associations l'auront signée. L'enlèvement des matériels est prévu pendant la semaine du 19 décembre.

Mme San Lucas raconte qu'elle a récupéré entre 450 et 500 anciens plateaux de la CDE pour des centres ressource petite enfance. Mme Petit la félicite et la remercie pour cette action.

Le prochain Conseil d'administration aura lieu le mercredi 1er février et traitera du débat d'orientation budgétaire.

Le Conseil d'administration délibérant du budget primitif aura lieu le 23 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h05

